

2023-11-02

**SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DES CONDOS
DES AVENUES - PHASE 2
215 63E AV
LAVAL QC H7V 2H4**

Police d'assurance

Votre numéro de police : GC333132

En vigueur du 2023-11-01 au 2024-11-01

Votre assurance est maintenant à jour.

Nous vous informons que les modifications demandées ont été apportées à votre contrat. Vous trouvez ci-joint votre police d'assurance ainsi que quelques documents explicatifs. Prenez le temps de les lire attentivement. Il est important de vous assurer que tous les renseignements qui y sont inscrits sont exacts, et conservez-les en lieu sûr.

Pour toutes questions concernant cette modification ou sur vos protections, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Merci de choisir Desjardins Assurances.

L'équipe de Desjardins Assurances



POUR NOUS JOINDRE

1 888 277-8726

1 877 870-3204

**INDEMNISATION 24/7
ASSURANCES ET PAIEMENT**

**SERVICES GRATUITS D'ASSISTANCE
JURIDIQUE ET CONCIERGERIE D'AFFAIRES**

Lundi au vendredi, 8 h à 20 h
Samedi, 8 h à 16 h

Sans frais, 24/7

ou visitez desjardinsassurancesgenerales.com/entreprise

Date de l'avis : 2023-11-02 14:13

Compte de facturation : 5744132

Méthode de paiement : prélèvement automatique

**SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DES CONDOS
DES AVENUES - PHASE 2
215 63E AV
LAVAL QC H7V 2H4****Les prélèvements/dépôts seront effectués à :**

CAISSE DESJARDINS DE CHOMEDEY

Numéro de compte : 0815-30449-****534

Titulaire(s) du compte :

Syndicat des copropriétaires des condos

Transactions	En vigueur le	Montant	Taxe(s)	Total
Modification police entreprises GC333132	2023-11-02	1 459,02 \$	131,26 \$	1 590,28 \$

Détails du compte de facturation à la suite des transactions ci-dessus

Numéro de police	Description *	Police en vigueur **	Fréquence du prélèvement	Montant du ***
GC333132	Assurance des entreprises 215 63E Av	2023-11-01 au 2024-11-01	Mensuel	546,44 \$

* Veuillez vous référer à vos documents d'assurance pour la description complète.

** 0 h 01, heure locale à l'adresse indiquée ci-dessus.

*** Le montant du premier prélèvement peut varier pour des fins d'arrondissement. Tout montant indiqué est à titre informatif seulement. Veuillez vous référer au calendrier de paiement(s) qui indique les montants exacts, incluant les taxes (si applicables).

Calendrier de paiement(s)				Catégorie : Personnelle <input type="checkbox"/> Entreprise <input checked="" type="checkbox"/>			
2023-11-15	546,44 \$	2023-12-15	546,65 \$	2024-01-15	546,65 \$	2024-02-15	546,65 \$
2024-03-15	546,65 \$	2024-04-15	546,65 \$	2024-05-15	546,65 \$	2024-06-15	546,65 \$
2024-07-15	546,65 \$	2024-08-15	546,65 \$	2024-09-15	546,65 \$	2024-10-15	546,65 \$

Messages importants

Vous détenez une carte de crédit Desjardins avec le programme de récompenses BONIDOLLARS? Utilisez-les pour payer une partie ou la totalité de votre prime d'assurance. Pour ce faire, rendez-vous sur AccèsD (desjardins.com/accesd). À la page Sommaire, cliquez sur la carte de crédit à partir de laquelle faire la remise. Dans le menu de droite, sélectionnez BONIDOLLARS. À la page suivante, au centre de l'écran, cliquez sur Échanger BONIDOLLARS. Vous pouvez également communiquer avec les Services de cartes Desjardins au 1 800 363-3380.

CONDITIONS RELATIVES AU PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

En vertu de ces *termes et conditions*, « vous » et « votre » font référence à la personne identifiée comme le titulaire du compte indiqué au recto de ce document. « Nous » fait référence à Desjardins Assurances générales inc.

Autorisation

En choisissant de payer par prélèvement automatique, vous autorisez Desjardins Assurances générales inc. à effectuer un ou plusieurs prélèvements sur le compte que vous détenez à l'institution financière mentionnée au recto du présent document, selon les dates et les montants spécifiés et vous acceptez également toutes les modalités et conditions énoncées dans les présentes. À noter que vous n'avez pas à donner d'autre autorisation à votre institution financière.

Enfin, lors du renouvellement du contrat, nous considérerons que vous conservez le mode de paiement par prélèvement automatique à moins que vous nous avisiez **5 jours** avant la date du premier prélèvement.

Modification

Vous avez la possibilité de payer la prime d'assurance en un seul versement ou d'étaler les prélèvements sur plusieurs mois, sans frais ni intérêts. Certaines conditions s'appliquent.

Pour modifier vos conditions de paiement ou pour révoquer votre autorisation, vous devez nous aviser **au moins 5 jours** avant la date du prochain prélèvement.

Si nous devons apporter des modifications aux présentes conditions de paiement, nous vous aviserons 5 jours avant la date du prochain prélèvement.

Montant impayé

Vous autorisez Desjardins Assurances générales inc. à vous facturer et débiter des frais lorsqu'un prélèvement ne peut être effectué tel que convenu dans le présent Accord. Un avis vous sera transmis pour confirmer les changements à votre prochain prélèvement.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Taxes Assurance auto : 9 %*

Assurance habitation : 9 %

Assurance entreprise : 9 %

* **Excluant, s'il y a lieu, la portion de prime de l'avenant FAQ N° 34 Assurance de personnes**

Conformément à la loi, nous avons le droit de résilier cette police d'assurance si les modalités de paiement ne sont pas respectées.

Vos droits de recours

Vous avez certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme au présent Accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout prélèvement qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de prélèvement automatique.

Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, un spécimen de formulaire d'annulation ou de l'information additionnelle sur les droits d'annulation de cette autorisation, vous pouvez communiquer avec votre institution financière ou visitez paiements.ca.

Annulation

Comme prévu dans votre contrat d'assurance, si vous décidez de le résilier avant la fin du terme, nous calculerons la prime due d'après le taux à court terme.

Des questions? Besoin de modifier vos modalités de paiement?

Vous pouvez communiquer avec le Service de la Perception, du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 16 h, au **1 888 277-8726**.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

 Numéro de police **GC333132**
Emplacement 1: 215 63E Av, Laval, QC H7V 2H4
Sommaire des garanties

Formulaire	Garantie	Franchise	Montant de garantie	Prime
Bâtiment et contenu des entreprises				
	Outils et équipements portatifs hors des lieux assurés	5 000,00 \$	10 000,00 \$ 1 000,00 \$ par item (non listé)	Inclus
	Conséquences des dispositions légales visant la construction			Inclus
	Valeur à neuf			Inclus
	Extension de garantie - Tremblement de terre - 913314 (2019-12)	5% 100 000,00 \$		Inclus
	Extension de garantie - Inondation - 913122 (2022-03)	25 000,00 \$		Inclus
	Extension de garantie - Refoulement d'égouts - 913318 (2022-03)	5 000,00 \$	250 000,00 \$	Inclus
	Extension de garantie - Dommages causés par l'eau de toit - 915116 (2022-03)	5 000,00 \$		Inclus
	Franchise dommages par l'eau - 915118 (2017-09)	5 000,00 \$		Inclus
	Extension de garantie - Comptes clients - 913302 (2017-09)	5 000,00 \$	25 000,00 \$	Inclus
	Extension de garantie - Documents de valeur - 913304 (2017-09)	5 000,00 \$	25 000,00 \$	Inclus
	Assurance des biens en cours d'installation - Formule étendue - 913408 (2019-12)			
	Assurance des biens en cours d'installation - Formule étendue	500,00 \$	5 000,00 \$	Inclus
	Assurance des biens en cours d'installation - Biens en cours de transport	500,00 \$	5 000,00 \$	Inclus
	Assurance des biens en cours d'installation - Biens en entreposage à toute situation non désignée aux Conditions particulières	500,00 \$	5 000,00 \$	Inclus
Perte d'exploitation				
	Assurance des frais supplémentaires de l'association condominiale - Formule étendue - 913224 (2017-09)			
	Frais supplémentaires		10 000,00 \$	Inclus

CONDITIONS PARTICULIÈRES

 Numéro de police **GC333132**
Emplacement 1: 215 63E Av, Laval, QC H7V 2H4
Sommaire des garanties

Formulaire	Garantie	Franchise	Montant de garantie	Prime
------------	----------	-----------	---------------------	-------

Perte d'exploitation

	Interdiction d'accès par les autorités civiles		4 semaines	Inclus
--	--	--	------------	--------

Assurance des pertes de frais de copropriété de l'association condominiale - Formule étendue - 913202 (2017-09)

	Perte de frais de copropriété		22 000,00 \$	Inclus
--	-------------------------------	--	--------------	--------

Bris des équipements

Assurance contre le bris des équipements - 913704 (2017-09)

	Bris des équipements	5 000,00 \$		Inclus
	Dommages par l'eau	5 000,00 \$	100 000,00 \$	Inclus
	Équipement garanti transportable hors des lieux	5 000,00 \$	10 000,00 \$	Inclus
	Erreur ou omission	5 000,00 \$	100 000,00 \$	Inclus
	Étiquettes et marques de commerce	5 000,00 \$	100 000,00 \$	Inclus
	Protection contre l'environnement	5 000,00 \$	25 000,00 \$	Inclus
	Substances dangereuses	5 000,00 \$	100 000,00 \$	Inclus
	Relations Publiques	5 000,00 \$	5 000,00 \$	Inclus
	Restauration des données	5 000,00 \$	25 000,00 \$	Inclus

Vols et détournements

Assurance contre les détournements, la disparition et la destruction - 923300 (2020-04)

	Garantie I - Détournements	500,00 \$	25 000,00 \$	Inclus
	Garantie II - Pertes ou détériorations sur les lieux ou dans des locaux d'institutions financières	500,00 \$	5 000,00 \$	Inclus
	Garantie III - Pertes ou détériorations hors des lieux	500,00 \$	5 000,00 \$	Inclus
	Garantie IV - Contrefaçon de mandats ou de billets de banque	500,00 \$	5 000,00 \$	Inclus
	Garantie V - Contrefaçon préjudiciable aux déposants	500,00 \$	5 000,00 \$	Inclus

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Numéro de police GC333132

Emplacement 1: 215 63E Av, Laval, QC H7V 2H4

Sommaire des garanties

Formulaire	Garantie	Franchise	Montant de garantie	Prime
Vois et détournements				
	Garantie VI - Fraude informatique et virement de fonds frauduleux	500,00 \$	5 000,00 \$	Inclus
	Extension de garantie - Contrefaçon ou falsification de carte de crédit - 915218 (2017-09)			
	Extension de garantie - Contrefaçon ou falsification de carte de crédit	500,00 \$	5 000,00 \$	Inclus

Applicable à tous les emplacements et activités décrites dans les Conditions Particulières

Sommaire des garanties

Formulaire	Garantie	Franchise	Montant de garantie	Prime
Responsabilité				
	Assurance de la responsabilité civile générale des entreprises - 923100 (2017-09)			
	Garantie A - Dommage corporel et dommage matériel	500,00 \$	2 000 000,00 \$	Inclus
	Garantie B - Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité		2 000 000,00 \$	Inclus
	Garantie C - Frais médicaux		50 000,00 \$ par personne	Inclus
	Garantie D - Responsabilité locative	500,00 \$	250 000,00 \$ à un même lieu	Inclus
	Risque Produits/Après travaux		2 000 000,00 \$ Montant global	Inclus
	Assurance de la responsabilité civile dans l'administration de régimes d'avantages sociaux - 913934 (2017-09)	1 000,00 \$	250 000,00 \$	Inclus
	F.P.Q. No. 6 - Police d'assurance automobile du Québec (Formule des non-proprétaires) - 933500 (2018-03)		1 000 000,00 \$	Inclus
	Assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'une association condominiale - 925112 (2020-10)	500,00 \$	1 000 000,00 \$ Par réclamation 1 000 000,00 \$ Montant global	Inclus

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Numéro de police GC333132

Garanties applicables à toutes les couvertures

Sommaire des garanties

Formulaire	Garantie	Franchise	Montant de garantie	Prime
------------	----------	-----------	---------------------	-------

Général

Exclusion - Cyberrisques et données - 925000 (2022-11) Inclus

Prime de l'emplacement 1 (taxe en sus)	1 459,01 \$
Prime totale pour la police (excluant les taxes applicables)	1 459,01 \$

Clauses complémentaires

Vos droits à l'égard de vos renseignements personnels

Le respect de vos renseignements personnels est notre priorité. Pour plus d'information quant à nos pratiques, visitez desjardins.com/confidentialite/reseignement-s-personnels-assurances. Vous pouvez consulter votre dossier, le modifier et le rectifier ou formuler une plainte en communiquant avec notre Centre de gestion des insatisfactions client : Desjardins Assurances générales inc., 6300, boul. Guillaume-Couture, Lévis (Québec) G6V 6P9. Si la réponse obtenue n'est pas satisfaisante, veuillez écrire au Bureau du Chef de la protection des renseignements personnels par la poste : 100, rue des Commandeurs, LEV-100-6e, Lévis (Québec) G6V 7N5 ou par courriel : cpo@desjardins.com. Vous devez indiquer votre nom et vos coordonnées, la nature de votre demande, le nom du service ou de la personne avec qui vous avez déjà communiqué et toute information pertinente. Si vous le désirez, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Le présent contrat est régi par le Code civil du Québec (L.R.Q. Chapitre C-1991) et a été approuvé conformément aux règlements de la compagnie.

Rémunération et exclusivité de l'agent en assurances de dommages

Nos agents en assurances de dommages offrent exclusivement les produits de Desjardins Assurances générales inc. Leur rémunération leur est versée sous forme d'un salaire fixe.

Les agents en assurances de dommages d'un cabinet affilié à Desjardins Assurances générales inc. offrent exclusivement les produits de Desjardins Assurances générales inc. Leur rémunération leur est versée sous forme de commission.

Résiliation de la police

Pour résilier votre police, veuillez communiquer avec votre agent d'assurances. Vous pouvez également signer le présent document et le poster à l'adresse indiquée ci-après. Pour plus de détails sur les modalités

de résiliation, veuillez consulter la section 6 des Dispositions générales.

Je, soussigné(e), désire résilier la présente police d'assurance, en date du :

_____/_____/_____
Année Mois Jour

Assuré(e)

Assuré(e)

Traitement des contrats d'assurance
Desjardins Assurances générales inc.
6300, boul. Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6V 6P9



Valérie Lavoie
Chef de la direction

113 024 (2022-11) 1